



Si tu es intéressé (e), n'oublie
pas de venir

**le samedi 31 Octobre à
10 h en mairie**

Si tu as des questions, n'hésites pas à appeler
en mairie

au 03 27 89 61 21

ou adresser un mail :

communication@estrees.fr



INFORMATION AUX PARENTS

Madame, Monsieur,

Votre enfant est scolarisé entre la CE1 et la 3^{ème} et habite Estrées.

Il peut cette année se porter candidat au Conseil communal des Jeunes afin de pouvoir participer à la mise en place de projet(s) dans la commune et de prendre sa place en tant que citoyen actif au sein du village.

Votre enfant sera sensibilisé lors de la réunion d'information prévue le **samedi 31 Octobre 2015** afin de lui permettre de comprendre le rôle de conseiller.

La liste électorale sera composée d'une dizaine d'enfants.

Le conseil municipal des jeunes se réunira 3 à 4 fois par an en présence de M. le Maire et de son équipe. Les réunions feront suite aux réflexions et aux travaux réalisés en groupes de travail qui auront lieu 1 fois par mois encadré par un animateur.

A l'issue de la réunion d'information et avec votre accord, votre enfant pourra se déclarer candidat à cette élection.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

INFORMATION AUX ENFANTS

Qu'est ce que le Conseil Communal des Jeunes ?

Le rôle premier du conseil Communal des jeunes est de vous initier à la vie communale et à la citoyenneté. Nous souhaitons te responsabiliser, te rendre autonome et te donner la possibilité de t'exprimer. Ce conseil permettra également de collecter tes idées et initiatives. Tu auras un rôle consultatif et tu auras la possibilité de mener des projets avec les moyens humains, matériels et financiers de la municipalité en accord avec cette dernière. Le Conseil Communal des Jeunes sera composé d'une dizaine d'enfants.

Ton statut en tant que membre de ce conseil sera le même que celui des conseillers adultes.

Pour être candidat, tu dois respecter quelques critères indispensables :

- Habiter Estrées
- Etre scolarisé en CE1, CE2, CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}
- Avoir une autorisation de tes parents

Tu respectes l'ensemble des critères, super !

DEROULEMENT DES ELECTIONS

➤ **Etape 1** : Remplis avec tes parents l'autorisation parentale à la fin de la réunion d'information du 31 Octobre prochain.

➤ **Etape 2** : Viens à la réunion du **Samedi 07 Novembre à 10H en mairie** pour préparer avec tes camarades ta profession de foi (c'est un document qui te permet d'exprimer tes idées et de dire les projets que tu souhaites mettre en place dans le village). Votre tract sera distribué dans le village, diffusé sur notre site internet et affiché dans la commune.

➤ **Etape 3** : Durant 3 semaines, tu vas pouvoir partir en campagne électorale, c'est-à-dire aller vers tes camarades pour proposer tes projets et tes idées et inviter tes ami(e)s à venir voter **le samedi 28 Novembre prochain au matin**.

